



Evry, le 25 novembre 2015

## Communiqué de presse

### Le Conseil départemental de l'Essonne vient en aide aux victimes de violences conjugales avec le dispositif de téléprotection grave danger

Jeudi 26 novembre les représentants de l'Etat, de la Région, du Département, du monde associatif, Orange et Mondial Assistance signent la convention « dispositif de téléprotection grave danger » à la préfecture d'Evry.

*« Le dispositif TGD est un téléphone portable disposant d'une touche préprogrammée permettant au bénéficiaire de joindre, en cas de danger, la plateforme du prestataire Mondial Assistance accessible 7j/7 et 24h/24. Le téléassisteur relié à la police et à la gendarmerie demande immédiatement l'intervention des forces de l'ordre qui dépêchent sans délai une patrouille auprès du bénéficiaire. »* explique Alexandre Touzet Vice-président délégué à l'égalité femmes-hommes au Conseil départemental de l'Essonne.

L'efficacité de ce dispositif réside dans le fait que parallèlement à sa fonction de protection physique de la victime, il assure aussi son **accompagnement pendant toute la durée de la mesure par une association référente ainsi qu'une prise en charge globale par tous les acteurs locaux** (associations, mairies, services sociaux...).

Chaque année augmentent un peu plus les poursuites pénales, les condamnations pour violences au sein du couple ainsi que le nombre de personnes décédées du fait des violences de leur conjoint. **Il est apparu nécessaire, dans l'intérêt des victimes, de mettre en place en Essonne le dispositif de téléprotection grave danger**, déjà expérimenté dans d'autres départements de l'Île-de-France comme la Seine-Saint-Denis, où il a permis de protéger 158 femmes et 239 enfants en 5 ans.

Contact presse : Shauna Grew  
06.77.01.89.92  
[sgrew@cg91.fr](mailto:sgrew@cg91.fr)